



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Et de la Déléguée
Départementale aux Droits des
Femmes et à l'Égalité**



5^{ème} TROPHÉE DES FEMMES ENTREPRENEURES EN MILIEU RURAL



**Créé par la Déléguée Départementale aux Droits des
Femmes et à l'Égalité de Haute-Savoie,
marraine de l'événement.**

**Organisé par le club Soroptimist International d'Annecy.
Des femmes au service des femmes**

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2026
du Trophée des Femmes Entrepreneures en milieu rural**

I. CAHIER DES CHARGES DU TROPHÉE

Le SOROPTIMIST INTERNATIONAL a été créé en 1921, par et pour des femmes ayant une activité professionnelle. Actuellement, le Soroptimist International (SI) compte plus de 62 400 membres dans 106 pays, avec des représentantes au Conseil de l'Europe, à l'ONU et à l'UNESCO. Le Club SI d'Annecy compte une trentaine de membres qui agissent et se mobilisent pour que chaque femme puisse faire ses propres choix, aussi bien dans sa vie personnelle que dans sa vie professionnelle.

À l'occasion de la Journée Internationale des Femmes Rurales célébrée le 15 octobre, Mme KUDIN, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Haute Savoie, a créé en 2022 le TROPHÉE DES FEMMES ENTREPRENEURES EN MILIEU RURAL et a proposé au club SI d'Annecy de l'organiser sous son marrainage. La 5ème édition aura lieu en 2026, dans le cadre des programmes du SI : « développement durable » et « autonomisation et leadership des femmes ». Le trophée sera remis par l'État, via la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

TROIS PRIX seront attribués, utilisables pour un investissement ou tout autre besoin d'exploitation ou de trésorerie.

L'objectif de ce Trophée est de mettre en lumière des femmes, lancées dans l'entrepreneuriat en milieu rural, quel que soit le domaine d'activité (agricole, artisanal, commercial, libéral...) et localisées dans les communes « rurales à habitat dispersé ou très dispersé » et « bourgs ruraux » situés en Haute Savoie, telles que définies dans l'Observatoire des Territoires.

Lien pour accéder à la carte de l'observatoire des territoires 2025 sur laquelle figurent les 7 niveaux de densité des communes : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Clic sur « les services » / « outils de diagnostics territoriaux »

À « Cartographie interactive » : « accéder à la cartographie »

À « Choisir des indicateurs » clic sur « zonages et périmètres » puis sur « zonages d'études et typologies de territoires » puis « grille communale de densité en 7 niveaux »

À « changer le découpage géographique » dans la liste : pour « Niveau » clic sur « Commune »

À droite, clic sur « ACTIONS » puis « rechercher »

À gauche, saisir dans « recherche géographique » la commune souhaitée puis ok en 74 pour voir si la commune correspond à « rural à habitat dispersé ou très dispersé » et « bourgs ruraux ».



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les communes situées dans les espaces à habitats dispersé, très dispersé ou bourgs ruraux, sont :

ABONDANCE, ALBY SUR CHERAN, ALEX, ALLEVES, ALLONZIER LA CAILLE, ANDILLY, ARACHES-LA-FRASSE, ARBUSIGNY, ARENTHON, BALLAISON, BASSY, BEAUMONT, BELLEVAUX, BERNEX, BLOYE, BLUFFY, BOEGE, BOGEVE, BONNEVAUX, BOUSSY, BRIZON, BURDIGNIN, CERCIER, CERNEX, CERVENS, CHAINAZ LES FRASSES, CHALLONGES, CHAPEIRY, CHATEL, CHATILLON-SUR-CLUSES, CHAUMONT, CHAVANNAZ, CHENE EN SEMINE, CHENEX, CHENS SUR LEMAN, CHESSENAZ, CHEVALINE, CHEVENOZ, CHEVRIER, CHILLY, CHOISY, CLARAFOND ARCINE, CLERMONT, COMBLOUX, CONTAMINE SARZIN, COPPONEX, CORDON, CORNIER, CREMPIGNY BONNEGUETE, CRUSEILLES, CUVAT, CUSY, DEMI-QUARTIER, DESINGY, DINGY EN VUACHE, DINGY SAINT CLAIR, DOMANCY, DOUSSARD, DRAILLANT, DROISY, ELOISE, ENTREVERNES, ESSERT-ROMAND, ETERCY, EXCEVENEX, FAUCIGNY, FEIGERES, FESSY, FILLIERE, FRANCLENS, FRANGY, GIEZ, GLIERES VAL DE BORNE, GROISY, GRUFFY, HABERE-LULLIN, HABERE-POCHE, HAUTEVILLE SUR FIER, HERY SUR ALBY, JONGIER EPAGNY, JUVIGNY, LA BALME DE THUY, LA BAUME, LA CHAPELLE RAMBAUD, LA CHAPELLE SAINT MAURICE, LA CLUSAZ, LA COTE D'ARBROZ, LA MURAZ, LA CHAPELLE D'ABONDANCE, LA-RIVIERE-ENVERSE, LARRINGES, LATHUILE, LA VERNAZ, LE BIOT, LE BOUCHET MONT CHARVIN, LE GRAND BORNAND, LE REPOSOIR, LE SAPPEY, LESCHAUX, LES CLEFS, LES CONTAMINES-MONTJOIE, LES GETS, LORNAY, LULLY, MAGLAND, MANIGOD, MARCELLAZ ALBANAIS, MARIGNY ST MARCEL, MARLIOZ, MASSINGY, MEGEVE, MEGEVETTE, MEILLERIE, MENTHON SAINT BERNARD, MENTHONNEX EN BORNES, MENTHONNEX SOUS CLERMONT, MESSERY, MESIGNY, MIEUSSY, MINZIER, MONNETIER MORNEX, MONTAGNY LES LANCHES, MONTRIOND, MORILLON, MORZINE, MOYE, MURES, MUSSIEGES, NANCY-SUR-CLUSES, NERNIER, NONGLARD, NOVEL, ONNION, ORCIER, PERRIGNIER, PERS JUSSY, PRAZ-SUR-ARLY, PRESILLY, QUINTAL, REYVROZ, SAINT ANDRE DE BOEGE, SAINT BLAISE, SAINT EUSEBE, SAINT EUSTACHE, SAINT FELIX, SAINT GERMAIN SUR RHONE, SAINT GINGOLPH, SAINT JEAN D'AULPS, SAINT JEAN DE SIXT, SAINT JEAN DE THOLOME, SAINT LAURENT, SAINT SIGISMOND, SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, SAINT SYLVESTRE, SALLENOVES, SAMOENS, SAVIGNY, SAXEL, SCIENTRIER, SERRAVAL, SERVOZ, SEYSSSEL, SEYTRoux, SIXT-FER-A-CHEVAL, TALLOIRES MONTMIN, TANINGES, THOLLON-LES-MEMISES, THUSY, USINENS, VACHERESSE, VAILLY, VAL DE CHAISE, VALLEIRY, VALLIERES SUR FIER, VALLORCINE, VANZY, VAULX, VERCHAIX, VERS, VERNONNEX, VEYRIER DU LAC, VILLARD, VILLY LE BOUVERET, VILLY LE PELLOUX, VINZIER, VIRY, VIUZ LA CHIESAZ, VOVRAY EN BORNES, VULBENS.

Critères d'éligibilité et de sélection.

La candidate devra :

- Exercer une activité, quelle que soit sa nature, dans 1 des communes citées ci-dessus. Si l'adresse du siège social est différente de celle où l'activité est exercée, c'est l'adresse du lieu d'exercice de l'activité qui sera prise en compte ;
- Être dirigeante et avoir la majorité absolue des parts/actions si l'activité est exercée dans le cadre d'une structure juridique de type société, groupement ou coopérative ;
- En cas de reprise d'une activité existante, avoir diversifié l'activité de l'entreprise ;
- Présenter un dossier complet contenant les pièces listées ci-après.
- Les candidates non primées les années précédentes peuvent déposer en 2026 un nouveau dossier de candidature.

Le jury classera les candidatures au regard **d'une grille de notation multicritères** intégrant notamment les points suivants :

- Motivation de la candidate et originalité du parcours ;
- Pertinence économique et viabilité de l'entreprise ;
- Rôle et lien social de cette entreprise implantée en milieu rural.

Une visite d'entreprise ou une visio pourront être organisées avec les candidates pré-sélectionnées.

Les candidates seront invitées à témoigner de leur parcours **LE JEUDI 15 OCTOBRE 2026** lors de la cérémonie de remise du Trophée des Femmes Entrepreneures en milieu rural.

La lauréate 2026 conservera ce trophée pendant une année et le transmettra à la lauréate de l'édition suivante.

Votre activité, quelle qu'en soit la nature, s'exerce en milieu rural ?

Transmettez-nous votre dossier de candidature avant le **15 juin 2026** par mail à annecy@soroptimist.fr

Vous pouvez également poser vos questions par mail en laissant vos coordonnées pour que nous vous recontactions.

II – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour la 5ème édition du Trophée des Femmes Entrepreneures en milieu rural comprendra **IMPERATIVEMENT** les pièces suivantes :

1. Le curriculum vitae de la(les) cheffe(s) d'entreprise ou de(s) la porteuse(s) de projet incluant un portrait et un logo de la structure.
2. La « lettre d'engagement de la candidate » dûment datée et signée. Si la structure est composée de plusieurs dirigeantes, il faudra une lettre par personne **ANNEXE N° 1**.
3. La fiche « Identité de la structure » dûment complétée **ANNEXE N° 2**.
4. La fiche « Présentation de l'entreprise » dûment complétée. **ANNEXE N° 3**. Cette présentation est possible sur papier libre, en reprenant tous nos points.
5. Les pièces comptables et financières : 3 derniers bilans et comptes de résultats ou, pour les activités récentes ou en cours de création, prévisionnels sur 3 ans.
6. Les statuts de l'entreprise et la répartition des parts/actions.
7. L'extrait d'immatriculation au registre du commerce (K-bis), ou au répertoire des métiers, ou récépissé de déclaration en Préfecture faisant apparaître le numéro d'immatriculation.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Annexe 1

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE LA CANDIDATE

- Je, soussignée, certifie par la présente que les renseignements figurants dans ce dossier de candidature sont complets et exacts ;
- Je m'engage à transmettre tous les documents demandés au club SI d'Annecy ;
- J'ai lu et j'accepte les conditions qui régissent ce Trophée, telles qu'énoncées dans le dossier de candidature du Trophée des femmes entrepreneure en milieu rural.

Si je reçois un prix, je m'engage à :

- Rester en contact avec le Club SI d'Annecy et le tenir au courant de mon activité ;
- Poursuivre mon activité en 2027, sinon à rembourser sans délai la somme reçue ;
- Transmettre mon témoignage sur l'impact du prix reçu et du trophée au club SI d'Annecy
- Accepter que les informations contenues dans mon dossier de candidature ainsi que les photos que j'ai transmises où celles qui auront été prises lors de la cérémonie du Trophée puissent être utilisées par le SI Annecy, le SI France et le SI Europe pour la promotion et la visibilité du SOROPTIMIST INTERNATIONAL sur les réseaux sociaux, dans les médias, les divers supports écrits ou visuels, dans des allocutions officielles et autres documents...

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), il est précisé que :

- Les données personnelles concernant les lauréates sont conservées pendant 3 ans à compter de l'obtention des prix. Au-delà de ce délai, les données personnelles du dossier seront détruites.
- Les données personnelles contenues dans le dossier de candidature non récompensé seront détruites au plus tard au 31 octobre de l'année suivante.
- Dans les 2 cas, sont conservées les données suivantes : Nom, Prénom, téléphone, adresse courriel sur lesquelles je dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression au-delà des délais de suppression indiqués ci-dessus.
- Le fichier n'est ni loué, ni vendu à des tiers. Aucun recours ne sera possible contre le Club.

J'accepte les conditions qui régissent ce dossier de candidature.

Date : Signature de la candidate :

Annexe 2

IDENTITE DE LA STRUCTURE

Raison Sociale :

Ou Nom(s) Prénom(s) :

Forme juridique :

Capital et sa répartition, le cas échéant :

Représentante légale :

Date de création :

Date de reprise :

Adresse de la structure :

Adresse de l'activité (si différente)

Téléphone : Email :

Activité :

N° SIRET : Code APE/NAF :

Effectifs :

Votre structure est-elle affiliée à un organisme professionnel ?

☐ Non

☐ Oui

Lequel :

Votre structure dispose-t-elle d'un agrément spécifique ?

☐ Non

☐ Oui

Lequel :

Annexe 3

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nous vous proposons de vous inspirer des questions suivantes pour présenter votre activité ou d'utiliser toute présentation déjà réalisée qui répondrait à ces attentes.

Qui êtes-vous et quel est votre parcours ?

.....
.....
.....

Descriptif de votre activité :

.....
.....
.....

Origines / motivations du projet :

.....
.....
.....

Nature des produits ou services proposés :

.....
.....
.....

Descriptif du marché :

.....
.....
.....

Clientèle ciblée :

.....
.....
.....

Remarques complémentaires :

.....
.....
.....